



Vendredi 19 juin 2026

Opération « Boutigny » / Praz de Lys - Sommand Un projet essentiel pour assurer la continuité du service public de l'eau potable et maintenir l'attractivité économique de la station

La station de Praz de Lys - Sommand, située à 1 500 mètres d'altitude sur les communes de Taninges et Mieussy, fait face à des problèmes réguliers d'approvisionnement en eau potable, au point que le schéma local de la gestion de l'eau (élaboré en 2022) a qualifié la sécurisation durable de la ressource en eau sur ce secteur de « nécessité impérieuse ».

D'abord porté par la **commune de Taninges**, puis désormais par la **Communauté de Communes des Montagnes du Giffre** à la suite du transfert des compétences « Eau potable et Assainissement » au 1^{er} janvier 2026, en partenariat avec la **Société Publique Locale (SPL) La Ramaz**, gestionnaire du domaine skiable et en charge de la neige de culture, **un projet de sécurisation et de mise en conformité du bassin de stockage du col de la Ramaz**, dit « opération Boutigny » du nom du torrent qui traverse les alpages du secteur, **est en cours**.

« Ce projet partenarial est quasi-vital pour les personnes qui résident et travaillent sur le secteur, et aussi en vue de **maintenir l'attractivité économique** de la station », explique Gilles PEGUET, président de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre et président de la SPL La Ramaz. « Nous souhaitons **garantir l'accès à l'eau potable pour les usagers**, résidents à l'année et vacanciers, et dans le même temps **optimiser la retenue collinaire pour la neige de culture**, notamment dans un contexte de changement climatique, tout en sachant que ce type d'accès à l'eau ne peut être qu'une part de la réponse au défi climatique ».

Un ouvrage mixte pour alimenter la station en eau potable et sécuriser le fonctionnement des canons à neige en hiver

Concrètement, l'opération consiste à **transformer l'actuelle retenue du col de la Ramaz** (située à 1 600 mètres d'altitude et dotée d'une capacité de stockage de 46 000 m³) - jusque-là dédiée au stockage d'eau pour l'alimentation des canons à neige et pour les agriculteurs du secteur lors des estives - **en un ouvrage mixte**, « donc à terme la possibilité de stocker de l'eau potable, avant traitement, pour alimenter selon les besoins les usagers de la station », détaille Gilles PEGUET.

Par ailleurs, l'autre volet de l'opération comprend la **création d'une prise d'eau sur le torrent de Boutigny** et la **construction d'une salle de pompage** (à proximité du parking de la Crotte) pour acheminer l'eau vers l'altitude de la retenue.



Chantier de remplacement (juin 2026) de l'étanchéité de la retenue du col de la Ramaz par une géomembrane certifiée

A ce jour, la retenue du col de la Ramaz est alimentée à parts égales au printemps par le trop-plein de la résurgence du lac de Roy, côté Taninges, et par le lac de Sommand, côté Mieussy. Une fois les travaux terminés, le remplissage de la retenue se fera également dans le torrent de Boutigny, uniquement en période hivernale, pour un volume de 30 000 m³ maximum par saison, **en cohérence avec les débits nécessaires au maintien d'un bon état écologique** définis par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Arve, « que ce soit pour les besoins du service public d'eau potable et afin de sécuriser la ressource en eau pour la neige de culture du domaine skiable ».

Des procédures strictes pour garantir la pérennité de la ressource

D'abord, notons que ce projet a obtenu tous les avis favorables nécessaires, notamment **l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2025** qui autorise ces travaux et le prélèvement dans le torrent de Boutigny.

... / ...



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/

Ensuite, parce qu'il est nécessaire « *que le projet soit équilibré et durable, qu'il concilie besoins des professionnels - station de montagne et activité pastorale - et maîtrise des ressources en eau* », indique Gilles PEGUET, **des périmètres de protection réglementaires sont instaurés pour l'ensemble des captages d'eau** qui alimentent les plateaux du Praz de Lys et de Sommand (prise d'eau au torrent de Boutigny, retenue du col de la Ramaz, résurgence du Lac de Roy et prise d'eau au lac de Sommand), « *afin que les moyens de surveillance, d'intervention et d'entretien prennent en compte les objectifs de gestion du cycle local de l'eau* ».



Construite en 2022, l'usine d'ultrafiltration située au Praz de Lys (secteur des Molliettes) permet le traitement de l'eau avant distribution

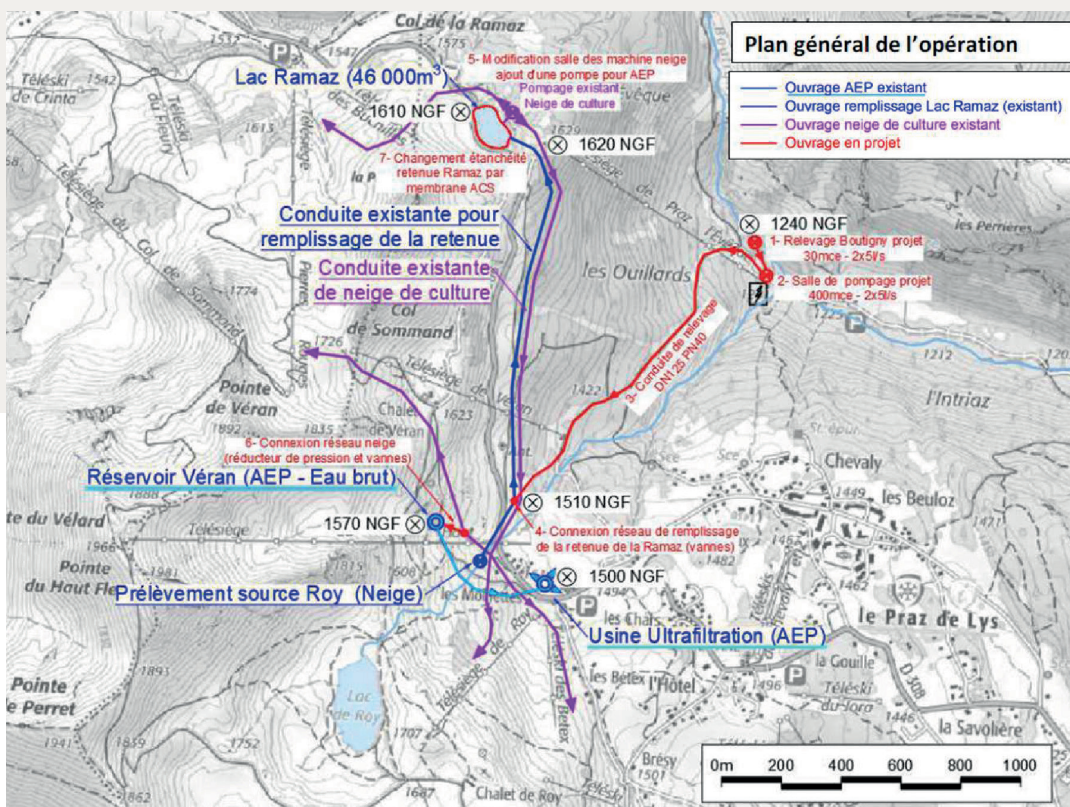
Dans le même temps, **des mesures compensatoires environnementales sont mises en place**, notamment le **suivi du torrent du Boutigny**, ainsi que des **travaux d'aménagement dans le secteur de la scierie du pont des Gets** pour permettre la continuité écologique du cours d'eau.

Le coût global de l'opération (hors taxes) est de **1,8 million d'euros**, financé par la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre à hauteur de 931 600 euros pour la partie « eau potable » et par la SPL La Ramaz à hauteur de 883 500 euros pour la partie « neige de culture ». Pour sa part, la Communauté de Communes a sollicité l'appui financier du **Département de la Haute-Savoie** à hauteur de 255 500 euros, de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** à hauteur de 100 000 euros et de l'**Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse** au meilleurs taux possible.



Descriptif technique de l'opération « Boutigny »

- **Prise d'eau et pompage** : Création d'une prise d'eau sur le torrent du Boutigny avec un dispositif de relevage. Une salle de pompage "secondaire" sera construite pour acheminer l'eau vers l'altitude de la retenue de la Ramaz.
- **Adduction** : Pose d'une conduite de relevage pour remonter l'eau jusqu'à la retenue.
- **Mise aux normes sanitaires** : Le remplacement de l'étanchéité actuelle de la retenue de la Ramaz par une géomembrane certifiée ACS (Attestation de Conformité Sanitaire), indispensable pour le stockage d'eau destinée à la consommation humaine.
- **Interconnexion des réseaux** : Modification de la salle des machines de la Ramaz et création d'une connexion entre le réseau de neige et le réservoir d'eau brute de Veran.
- **Traitement** : L'eau sera ensuite acheminée vers l'usine d'ultrafiltration des Molliettes, construite en 2022 au Praz de Lys, pour traitement avant distribution.



Plan général de l'opération « Boutigny »



Restez en contact !



sur notre site internet : www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook : www.facebook.com/montagnesdugiffre/

